



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 avril 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 27 mars 2024.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme CHOLLET, M. BERTHIER représenté par M. FOUSSET, Mme JACQUENET représentée par M. AVENA.

Membres excusés : (4) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme VIAN.

Objet : Convention de partenariat et de financement pour la Manifestation "Jouons de nos différences" – La Ligue de l'Enseignement

La manifestation "Jouons de nos différences" a été créée en 2007 par le CCAS de la Ville de Dijon. Ses objectifs principaux sont de :

- Favoriser et sensibiliser l'inclusion sous forme ludique des personnes en situation de handicap ;
- Mettre en avant des actions de partenaires, principalement associatifs, sur la question du « vivre ensemble » ;
- Réaliser une manifestation à destination du grand public.
-

Cette journée a lieu traditionnellement au mois de mai, au parc de la Colombière à Dijon.

En 2022 , 41 activités ont été proposées, 36 partenaires étaient présents, et des temps forts sur scène ont été proposés.

Il y a eu près de 1 300 participants à l'ensemble des activités qui ont rythmé cette journée.

En 2023, l'édition du 13 mai a été reportée au 07 octobre. Ce report a permis un renouvellement des associations présentes mais il y a eu une baisse d'affluence (autour de 1000 participants).

Articulée autour d'ateliers et activités ludiques, cet évènement invite à changer les regards sur la notion de handicap, à générer du lien social et de la solidarité.

Suite à des réorganisations de services, à la volonté du CCAS et des associations historiquement actives sur l'évènement "Jouons de nos différences" de poursuivre la tenue de cette journée, un nouveau modèle de portage de l'action a été proposé en 2023.

Le pilotage de l'action est réalisé par le CCAS (gestion budgétaire, plan de communication, participation au temps de coordination), l'organisation et la déclinaison opérationnelle étant confiées à une association.

Cette nouvelle organisation a été présentée aux associations participantes le 22 septembre 2022. Seule La Ligue de l'enseignement de Côte d'Or s'est portée volontaire. Forte de son expérience dans l'organisation du "Grand dèj", le CCAS a retenu la candidature de cette association.

Une convention de partenariat précise les modalités d'organisation, d'engagement des parties et de contribution financière sous forme de subvention.

Pour 2024, il est prévu de poursuivre le partenariat avec la Ligue de l'enseignement de Côte d'Or dans les mêmes termes qu'en 2023.

Le budget global pour l'organisation propre de la manifestation a été revu à la hausse, 35 000 € contre 26 600 € afin de palier les hausses de tarifs et renouveler du matériel.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention, jointe en annexe, avec le versement d'une subvention à l'association Ligue de l'enseignement de Côte d'Or pour la manifestation "Jouons de nos différences";
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer cette convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Autonomie : 1